****

**SUIVI DU PROJET DE FABRICATION D’EQUIPEMENTS ET D’INSTALLATION**

**DE PETITES UNITES DE TRANSFORMATION DE NOIX ET DE POMME DE CAJOU**

Termes De Référence Généraux

1. **Contexte**

Dans la perspective d’une sortie de crise, le FISDES (fonds Ivoiro Suisse de développement économique et social) a apporté un appui pour le financement du projet de transformation des noix de cajou.Le projet consiste en la fabrication et en l’installation de petites unités de transformation de noix de cajou dans les villages pour l'extraction des amandes de bonne qualité, comme c'est le cas en Inde, au Brésil et au Vietnam. Ces unités de petites tailles (50 tonnes de noix par an) et à main d'œuvre intensive seront placées en amont des grandes unités de transformation qui doivent continuer la chaîne de production (séchage, salaison et emballage des noix).

Les activités du projet initialement prévues pour une durée de quatorze (14) mois ont connu un retard au démarrage du projet ; si bien que c’est seulement en 2009 que les prototypes ont été acquis à partir de la guinée Bissau et que les coopératives dans lesquelles vont être implantées ces unités ont été identifiées.

Le projet est réalisé dans les 4 régions productrices de noix de cajou à savoir : le Worodougou (Séguéla), le Zanzan (Bouna), la Vallée du Bandama (Bouaké) et les Savanes (Korhogo).

Il est mis en œuvre par la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) en partenariat avec le Ministère de l'Industrie et du Développement du Secteur Privé, les communautés villageoises.

Compte tenu de la contribution que peut engendrer ce projet sur les conditions de vie des populations dans les zones ciblées, il importe de mettre en place un mécanisme de suivi approprié permettant de s’assurer à chaque étape des progrès réalisés et de veiller à une efficacité des activités entreprises.

C’est dans cette optique que le bureau du PNUD Abidjan, souhaite recourir aux services d’un consultant national pour assurer un suivi technique du projet et veiller au contrôle de qualité

1. **Objectif de la mission**

L’objectif visé par la mission est d’assurer pour le compte du PNUD, le suivi d’exécution du Projet sur les plans technique et le contrôle de qualité et conformément au chronogramme établi par l’Agence d’exécution (I2T).

De façon spécifique il s’agit de :

* s’assurer de la mise en œuvre effective et efficiente des différentes phases et étapes du programme ;
* faire des analyses et des évaluations critiques et rendre compte régulièrement de l’état d’avancement du programme au Conseiller au programme concerné du PNUD ;
* s’assurer que les conditions préalables requises pour le bon démarrage et l’exécution efficiente des activités prévues à chaque phase et à chaque étape sont bien remplies, notamment en ce qui concerne :
  + l’environnement de réalisation des tests de performance du matériel de décorticage modifié et adapté ;
  + le choix des communautés bénéficiaires des unités de décorticage de noix brutes ;
  + la préparation et l’implication des communautés d’accueil dans les modalités d’implantation et de gestion des unités de décorticage ;
  + le choix du site d’implantation des infrastructures et des équipements de l’unité de décorticage, ainsi que les dispositions envisagées pour la prise en charge des nuisances environnementales générées par l’activité de décorticage;
  + le renforcement des capacités des communautés bénéficiaires à la gestion performante des unités de décorticage ;
  + les stratégies marketing et commerciales pour une vente des produits issus de la transformation

Le consultant interviendra à la fin de la première phase et au cours de la deuxième phase du projet à la demande du PNUD.

***Principales étapes de mise en œuvre du projet***

Le programme s’exécute en deux phases comportant au total six étapes.

**Première phase :** Fabrication et installation de petites unités de transformation de noix de cajou pour l’extraction d’amandes blanches

* *Étape 1 : Acquisition de matériels de base – tests et amélioration des prototypes ;*
* *Étape 2 : Installations d’unités de démonstration en milieu rural*

**Deuxième phase**: Recherche de techniques de valorisation des sous-produits du décorticage (pomme, coques, amandes brisées) et vulgarisation de micro unités de production d’amandes blanches de différentes capacités (environ 50 – 100 tonnes par an)

* *Etape 1 : Adaptation des techniques artisanales de transformation de la pomme, des amandes brisées et de la coque ;*
* *Étape 2 : Études techniques et économiques d’unités intégrées de transformation de la noix de cajou et des sous-produits ;*
* *Étape 3 : Mise en place des unités de démonstration intégrées ;*
* *Étape 4 : Vulgarisation des unités de transformation de la noix de cajou et des sous-produits.*

1. **3. Résultats attendus**

Aux termes de la mission, les résultats ci-après sont attendus :

1. Une analyse critique et une évaluation de la cohérence du programme sont réalisées au regard des objectifs initiaux ;
2. Le matériel de décorticage modifié donne des performances d’au moins 25% supérieures au modèle de base ;
3. Les communautés bénéficiaires des unités de décorticage sont identifiées et choisies sur des bases objectives et documentées ;
4. Un audit institutionnel de chaque communauté bénéficiaire est réalisé ;
5. Une évaluation des capacités d’appropriation des unités de décorticage par les communautés bénéficiaires est réalisée  au plan technique et au plan managérial;
6. Une évaluation du profil économique et financier de chaque unité pilote de décorticage est réalisée et permet de définir le profil optimal assurant une viabilité économique et financière des unités de décorticage ;
7. Les conditions minimales sont requises pour l’implantation des deux premières unités pilotes de décorticage, à savoir :
   1. le degré de mobilisation et de participation des membres des communautés cibles à la mise en œuvre des unités pilotés;
   2. le niveau d’information des Autorités (traditionnelles, Elus) des localités concernées ;
   3. le choix des sites d’implantation des deux unités pilotés ;
8. la maîtrise des traitements post-récoltes des noix brutes et des pommes de cajou en vue de disposer des matières premières de qualité;
9. Une évaluation sommaire de l’impact environnemental du Projet est réalisée sur les sites des unités pilotes de décorticage ;
10. Une stratégie marketing et commerciale est élaborée et permet une commercialisation facilitée des produits issus du décorticage,
11. Au moins la moitié des quantités d’amandes produites est vendue sur le territoire national, et les populations locales et nationales intègrent les amandes d’anacarde dans certaines pratiques alimentaires ou culinaires locales.
12. **Profil et qualification du consultant**

***Profil général***

Le consultant commis à cette mission doit être de formation BAC+5 dans les domaines du développement rural : ingénieur agronome ou ingénieur agroéconomiste, justifiant d’au moins dix ans d’expérience professionnelle dans le développement rural, dont au moins cinq années passées en Côte d’Ivoire.

Le consultant doit avoir une bonne connaissance de l’industrie de l’anacarde en Côte d’Ivoire, en Afrique et dans le Monde. Il doit avoir une connaissance approfondie de la filière anacarde ivoirienne, notamment le cadre institutionnel, les volumes de productions et d’exportations de noix brutes, les initiatives nationales en matière de transformation de noix brutes et justifier d’une expérience pertinente en matière d’appui aux organisations communautaires

***Autres spécificités***

Le consultant doit :

1. justifier d’une expérience confirmée dans le secteur du développement rural, de l’agro business et/ou de l’agro industrie ainsi qu’en matière de développement du secteur privé agricole ;
2. posséder des références récentes en matière d’appui à l’organisation et la structuration d’organisations professionnelles du secteur rural ;
3. justifier d’une expérience dans la formulation et l’évaluation des Projets et Programmes financés par le PNUD constitue un atout.

1. **Notes d’étapes et rapports périodiques**

Pour permettre un suivi régulier de l’exécution du programme, le consultant produira trois types de rapports :

1. Un rapport général portant analyse critique et évaluation de la cohérence des interventions et la pertinence de la démarche proposée par l’Agence d’exécution, en l’occurrence la Société Ivoirienne de Technologie Tropicale (I2T) ;
2. Deux notes d’étapes faisant le bilan d’exécution de chacune des étapes de mise en œuvre du Programme ;
3. **Durée générale de la mission**

La durée totale de la mission sera de 25 jours dont :

1. **Dix (10) jours** pour la mission d’évaluation du cadre général de mise en œuvre du Projet, y compris la collecte de données et d’informations, les missions de terrain et la rédaction du rapport et l’évaluation de l’étape 1

**Quinze (15) jours pour la deuxième phase :**

* + 1. Trois (03) jours pour l’étape 3
    2. Trois (03) jours pour l’étape 4
    3. Cinq (05) jours pour l’étape 5
    4. Quatre (04) jours pour l’étape 6.